

#### CONVOCATION DU COMITE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA PRESIDENTE CONVOQUE LES MEMBRES DU COMITE A SE REUNIR LE JEUDI 6 MARS 2025 A 9 H 30 AU CIMETIERE INTERCOMMUNAL SIS 92 AV. W. ROCHET A LA COURNEUVE

### ORDRE DU JOUR

## **DELEGATION D'ATTRIBUTIONS A LA PRESIDENTE DU SYNDICAT**

Sans objet pour cette séance

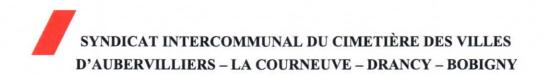


1/ Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025

2/ Assurance des risques statutaires : Mandat au Centre Interdépartemental de gestion pour mise en concurrence des sociétés d'assurance

La Courneuve, le 26 février 2025 La Présidente, Signé Corinne CADAYS-DELHÔME

Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve Téléphone : 01 48 36 11 29

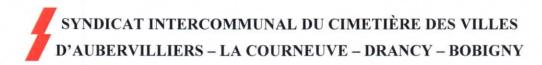


## PROCES-VERBAL DE PRESENCE DES ELUS

# Séance du Comité du 6 MARS 2025

Ouverture de la séance à 9 heures 30 Clôture de la séance à 11 heures

NOM – PRENOM QUALITE - VILLE	PRESENTS – MANDATS EXCUSES SIGNATURES
Mme CADAYS-DELHÔME Corinne Déléguée Titulaire Ville de LA COURNEUVE Présidente	000018
M. DACHIVILLE Auguste Romain Délégué Titulaire Ville de Drancy Vice-Président	Excusé
M. BIDAL Damien Délégué Titulaire Ville d'Aubervilliers	Bidal
M. HIRSCH Jean-François Délégué Titulaire Ville de Bobigny	



Cimetière Intercommunal – 92 avenue Waldeck Rochet – 93120 La Courneuve Téléphone : 01 48 36 11 29

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 6 MARS 2025

### **NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Comité :	4
En exercice:	4
Présents à la séance :	3
Ayant donné procuration:	0
Excusés:	1

Le Comité d'Administration du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 9 H 30 par Madame la Présidente le 26 février 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 6 mars 2025 sous la présidence de Madame Corinne CADAYS-DELHÔME, Présidente.

#### **ETAIENT PRESENTS**:

Mme CADAYS-DELHOME Corinne - Déléguée titulaire de LA COURNEUVE M. BIDAL Damien - Délégué titulaire d'AUBERVILLIERS M. HIRSCH Jean-François – Délégué titulaire de BOBIGNY

### **EXCUSE:**

M. DACHIVILLE Auguste Romain – Délégué titulaire de DRANCY

### **INVITES**:

Mme Nathalie DIJOUX - Conservatrice

#### Délibération n° 1 du 6 mars 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente a introduit le débat d'orientations générales préalable au vote du budget primitif de l'exercice 2025.

Puis la Présidente a invité les membres du Comité à donner leur avis.

Le Comité prend acte du rapport tel que présenté.

### Délibération n° 2 du 6 mars 2024

**Décide** d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,

Donne mandat au CIG Petite Couronne afin :

- que le CIG Petite Couronne procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- que le CIG Petite Couronne conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;

Ce contrat doit couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 années, à compter du 1er janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation
- que le CIG Petite Couronne informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat.
  le syndicat se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- que le CIG Petite Couronne prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30

Fait à La Courneuve, le 6 mars 2025

La Présidente,

Corinne CADAYS-DELHOME